



HAL
open science

La notion de ‘réseaux sociaux’ en migration

Marie-Antoinette Hily, William Berthomiere, Dimitrina Mihaylova

► **To cite this version:**

Marie-Antoinette Hily, William Berthomiere, Dimitrina Mihaylova. La notion de ‘réseaux sociaux’ en migration. *Hommes et migrations*, 2004, 1250, pp.6-12. <10.3406/homig.2004.4206>. <halshs-01232479>

HAL Id: halshs-01232479

<https://shs.hal.science/halshs-01232479v1>

Submitted on 9 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La notion de “réseaux sociaux” en migration

Que représente la notion de “réseau” social, relativement récente, dans une perspective migratoire ?

Les auteurs décrivent ici le cadre conceptuel du présent dossier. Partie de l’anthropologie urbaine, où s’est élaborée une approche du social combinant “relation” et “situation”, la notion de réseau a poursuivi sa carrière dans le champ de la sociologie des migrations. En introduisant de la complexité dans l’analyse, elle a notamment permis de rompre avec une approche “communautariste” des groupes de migrants*.

par **Marie-Antoinette Hily**,
William Berthomière,
chargés de recherche
à Migrinter,
Poitiers (UMR Miti-CNRS),
et **Dimitrina Mihaylova**,
chercheuse associée
à l’université d’Oxford
(Compas)

1)- Mustafa Emirbayer et Jeff Goodwin, “Network analysis, culture and the problem of agency”, *American journal of sociology*, vol. 99, 1994, pp. 1411-54.

2)- Raymond Firth, “Social organization and social change”, *Journal of the royal anthropological institute*, n° 84, 1954, pp. 1-20.

3)- John A. Barnes, “Class and committers in Norwegian island parish”, *Human relations*, n° 7, 1954, pp. 39-58.

4)- Elizabeth Bott, *Family and social networks. Roles, norms and external relationships in ordinary urban families*, New-York, The Free Press, Mac Millan Company, 1971 (1957).

Fréquemment convoquée dans le champ de la sociologie des migrations depuis la fin des années soixante-dix, la notion de “réseau” est devenue un mot-clé dans de nombreuses recherches sur les nouvelles formes migratoires, et plus particulièrement sur les modes de production des migrants, qualifiés d’“économie ethnique”. Après plus d’une vingtaine d’années de recherche, la notion de “réseau” reste décrite comme “un vague ensemble d’approches”⁽¹⁾ et relève bien plus d’un usage métaphorique qu’analytique. Le présent article explore la notion de réseau social et son usage dans des travaux qui portent sur les modes d’organisation des migrants. Il tente de cerner ses apports mais aussi ses limites.

Sur le plan théorique, la promotion de la notion de réseau dans les années cinquante a été le fait d’anthropologues anglais pour développer une théorie explicative du social satisfaisante. Raymond Firth⁽²⁾ distinguera structures sociales et organisations sociales, ces dernières relevant de processus où les actions et les relations opèrent en vue d’atteindre des buts. L’emploi du terme “réseau social” est attribué à John A. Barnes⁽³⁾, qui dans une étude sur un village de pêcheurs norvégiens tente de rendre compte des liens d’amitié et de connaissance que les habitants ont pour partie construits. La structure sociale observée peut se lire sur fond de relations interpersonnelles qui se nouent dans des sphères d’activité plutôt qu’en termes de rôles et de statuts des membres d’un groupe. Elizabeth Bott⁽⁴⁾ appliquera ce concept à l’étude des rôles conjugaux dans des familles londoniennes. Elle montre qu’en contexte urbain les relations entre amis, parents et voisins constituent des structures intermédiaires, organisées, entre l’individu et les institutions. Elle introduit les concepts de “réseau serré” (“*close-knit network*”) et de “réseau lâche” (“*loose-knit network*”), montrant ainsi que plus le réseau est serré plus il opère une pression normative sur ses membres. Mais ce n’est qu’à partir des années soixante que des chercheurs donnent un nouveau champ d’application au concept de “réseau social”, à partir d’études sur les phénomènes d’acculturation et de changement liés à

* Communication de Marie-Antoinette Hily, enrichie de contributions des deux organisateurs du séminaire de Poitiers (voir sommaire, p. 3).

l'urbanisation en Afrique. Arnold L. Epstein⁽⁵⁾ montre que la structure sociale de la ville de Ndola en Zambie peut être décrite à partir d'une série complexe de liens. Son analyse a notamment permis de mettre en évidence comment de nouvelles normes émergent en milieu urbain, et comment elles se diffusent à partir de réseaux effectifs constitués sur la base d'individus possédant un haut niveau de prestige. J. Clyde Mitchell⁽⁶⁾ présente ensuite une synthèse des recherches sur les réseaux et en montre à la fois les implications théoriques et méthodologiques. Dans l'ensemble des travaux produits à cette époque, la notion de réseau se présente comme une catégorie abstraite, une représentation du social et des relations sociales plutôt qu'un modèle de relations⁽⁷⁾. C'est un cadre qui permet d'explorer des pratiques comme l'accès au marché du travail, les formes de sociabilité, etc. ; et ce sont les types de liens qui sont privilégiés dans l'analyse : réseau personnel total ou partiel, sous-ensemble comme le voisinage, le milieu de travail...

L'apport des travaux des anthropologues va cependant permettre de dépasser le simple recueil de données empiriques et de dégager une approche du social qui combine "la relation" et "la situation"⁽⁸⁾. L'apport de cette conception du réseau social a été souligné par Ulf Hannerz⁽⁹⁾ aussi bien que par Alisdair Rogers et Steven Vertovec⁽¹⁰⁾, qui ont montré comment elle ouvrait un espace pour une théorie sociale orientée par les pratiques. Dans cette perspective, la compréhension d'un fait social s'inscrit à la fois dans un contexte macro et microsocioal : les relations sociales sont le produit d'interactions entre individus qui s'articulent selon des contextes (politiques, économiques et sociaux) plus larges.

Réseau et intégration sociale des immigrants

Née dans le champ de l'anthropologie urbaine, la notion de réseau a poursuivi sa carrière dans celui de la sociologie des migrations. En France, celle-ci s'est avérée particulièrement utile pour étudier la formation et le développement de réseaux sociaux d'immigrants en milieu urbain, en privilégiant le système d'interaction entre agents et communautés différentes. Dans une recherche sur la formation et le développement de réseaux sociaux d'immigrants, Jacques Katuszewski et Ruwen Ogien⁽¹¹⁾ ont tenté de donner un statut théorique au terme de "réseau", "pour en dériver un corps d'hypothèses alternatives à celles qui s'élaborent à partir des positions culturalistes". Leur tentative de substituer une analyse en termes de "réseaux sociaux" à l'approche culturaliste dominante dans les années soixante-dix est pionnière, dans la mesure où elle pose un ensemble de questions qui seront au centre des problématiques ultérieures, notamment celle de l'intégration.

C'est en réaction aux approches en termes de "microsociétés" d'immigrants ou de "néo-culture" qui se développaient à l'époque que les auteurs ont recours au concept de "réseau total", qui n'est pas un simple

5)- Arnold L. Epstein, "The network and urban social organization", in J. Clyde Mitchell (ed), *Social networks in urban situations. Analyses of personal relationships in central African towns*, Manchester university press, Manchester, 1969.

6)- J. Clyde Mitchell, "The concept and use of social networks", in J. Clyde Mitchell (ed.), *Network analysis. Studies in human interaction*, Mouton, Paris, 1975 (1969), pp. 1-50.

7)- Sylvie Fortin, *Trajectoires migratoires et espaces de sociabilité : stratégies de migrants de France et de Montréal*, Ph.D, université de Montréal, 2002.

8)- J. Clyde Mitchell distinguait trois niveaux du social : l'objet d'étude (les relations, les événements, les comportements étudiés) ; l'interprétation qu'en font les acteurs ; et le contexte dans lequel s'insère le fait étudié tel que le construit le chercheur (cf. S. Fortin, *op. cit.*, 2002).

9)- Ulf Hannerz, *Explorer la ville*, traduit et présenté par I. Joseph, éd. de Minuit (Le sens commun), Paris, 1980, p. 175.

10)- Alisdair Rogers et Steven Vertovec (eds.), *The urban context. Ethnicity, social networks and situational analysis*, Berg Publishers, Oxford/Washington, 1995, p. 20.

11)- Jacques Katuszewski et Ruwen Ogien, *Réseau total et fragments de réseaux*, Ceresm, université de Provence, 1978 ; S. Andezian et J. Streiff-Fenart, *Les réseaux sociaux des femmes maghrébines immigrées en Provence-Alpes-Côte-d'Azur*, thèse de troisième cycle, université de Nice, 1981.

**Marchand ambulant
sénégalais
dans le métro de Rome.**

12)- *Ibidem*, Katuszewski,
p. 15.

13)- Monica Boyd, "Family
and personal networks
in international migration:
recent developments and
new agendas", *International
migration review*, 23 (3),
1989, pp. 638-670.

14)- John Rex, Daniele Joly
et Czarina Wilpert (eds.),
*Immigrants associations
in Europe*, Gower, London,
1987 ; Giovanna Campani,
*Les réseaux familiaux,
villageois et régionaux des
immigrés italiens en France*,
thèse de Troisième cycle,
université de Nice, 1988.

terme descriptif qualifiant certains aspects des migrations à l'intérieur d'un système de concepts dérivés des théories culturalistes (acculturation, contact culturel, déculturation, etc.) mais l'élaboration d'un "idéal type dont la définition ne repose pas sur la détermination des critères d'appartenance à une communauté constituée par des membres qui se perçoivent (ou sont perçus) comme un 'nous' opposé à d'autres 'nous'", en considérant "le réseau comme une chaîne d'interaction informelle ouverte et sans autorité centrale, les individus en contact ne connaissant pas nécessairement tous les autres individus avec qui ils se trouvent liés"⁽¹²⁾. Ce type de méthode permet alors de "substituer aux analyses qui tendent à séparer des unités closes, dont elles cherchent ensuite à étudier les rapports, un point de vue qui donne la prééminence analytique aux situations d'interactions".

L'analyse des situations a permis aux auteurs de montrer que "la dissolution des limites trop nettes entre agents de communautés séparées et l'accent placé sur le système d'interaction permet de rendre compte d'un ensemble de conduites quotidiennes que l'on ne peut considérer si l'on s'en tient à un schéma rigide opposant 'dominant et dominés', porteur de 'cultures différentes' ou 'intégrés et exclus'". Pour Monica Boyd⁽¹³⁾, cette approche a été l'occasion d'opérer une contribution pionnière en introduisant la question du genre dans l'analyse sociale des réseaux.

D'autres chercheurs⁽¹⁴⁾ vont tenter de restreindre la définition du réseau et d'opérer une différence entre réseaux informels et formels.

Les réseaux informels ne sont pas directement appréhendables et n'impliquent pas une adhésion volontaire. Ils sont en cela quasiment synonyme de "communauté naturelle" : *"Ils 'vont d'eux-mêmes' dans l'esprit de leurs membres et n'ont donc pas besoin d'être explicités et, a fortiori, institués. Ceci parce qu'ils sont fondés sur des liens de parenté, biologique ou spirituelle ou sur les relations villageoises (groupes d'âge, de sexe...) à l'intérieur d'une société locale. Ces réseaux sont donc englobés par des valeurs qu'il est impossible de nier, et les abandonner c'est se retrancher, ipso facto, de la communauté"*⁽¹⁵⁾. Par contre, les réseaux formels comme les associations par exemple sont caractérisés par une "organisation" qui les fonde à travers des règlements ou textes juridico-administratifs. Mais si les réseaux formels sont ouverts à l'adhésion volontaire, il reste que dans le cas des associations fondées sur les origines, ce sont les réseaux informels qui sont à la base de ces regroupements, même si la vie de ces premiers ne coïncide pas complètement avec celle des seconds. En ce sens, Giovanna Campani utilise le terme de "communauté-réseau" pour rendre compte de la double démarche qui consiste à utiliser, dans le cas des courants migratoires, une législation existante (loi de 1901) pour organiser les réseaux informels que les immigrés ont maintenus.

Sur le plan théorique, la problématique des réseaux formels (ou associatifs) va se poser au regard de celle de l'intégration *versus* identité et c'est bien ce paradigme qui sous-tend l'analyse. Dans sa version radicale, l'intégration est conçue comme un processus qui d'une part permet à une société d'absorber un nouvel élément sans compromettre sa structure et d'autre part comme un processus de transformation des immigrés vers une uniformisation culturelle. Ainsi, utiliser le réseau engage des dimensions à la fois identitaires et sociales contraignantes, interprétées comme obstacle et aliénation des individus (et surtout des femmes), et l'on parlera alors de réseaux identitaires, ou comme maintien d'une solidarité et d'une cohésion sociale chez les groupes immigrés qui sont présentés comme des lieux de résistance à l'uniformisation. Ou encore on soutiendra l'idée que les réseaux, comme structures intermédiaires entre les migrants individuels et le contexte social plus large, sont des moments de l'intégration.

Le phénomène de mondialisation traverse un ensemble de processus économiques, sociaux, culturels et démographiques qui transcendent les États-nations. Il s'ensuit une nouvelle conceptualisation de la notion de réseau, notamment informée par les migrations transnationales, les modes de communications et d'échanges économiques à l'échelle du monde. La mobilité de la main-d'œuvre permet que s'établissent des ponts entre les pays fournisseurs et receveurs de celle-ci, les circulations migratoires et les filières constituent l'un de ces ponts. Pour Alejandro Portes⁽¹⁶⁾, ces réseaux n'obéissent pas nécessairement aux lois du marché économique, national ou mondial et dans une cer-

15)- Maurizio Catani et Salvatore Palidda (eds), *Le rôle du mouvement associatif dans l'évolution des communautés immigrées*, tomes I, II, II, Fas et ministère des Affaires sociales, Paris, 1987.

16)- Alejandro Portes (ed.), *The economic sociology of immigration*, Russel Sage Foundation, New-York, 1995.

taine mesure ont un fonctionnement autonome. On assiste donc dans les recherches sociologiques à un intérêt croissant pour l'étude des réseaux, lié à une approche des mouvements migratoires qui retient comme éléments déterminants les dynamiques macro et micro (le contexte individuel). On attribue aux réseaux un rôle structurant la mobilité des migrants au-delà des contextes économiques nationaux.

Lorsque Alain Tarrus par exemple aborde le phénomène transnational, il évoque une population mobile qui s'inscrit pleinement dans la modernité. *“Alors même que s'intensifient, de toutes façons, les*

échanges et les circulations, que se réduisent les distances et s'instaurent tant de ponts entre lieux, comment ne pas reconnaître la modernité de ceux qui circulent au mieux, qui actualisent le lien social là où les nations proposent la norme, le règlement, les contrôles...”⁽¹⁷⁾. Étudiant l'espace économique de Maghrébins à Mar-

La notion de réseau social a permis de rompre avec l'approche substantialiste des groupes de migrants. Elle a permis d'interroger les dynamiques collectives, productrices d'initiatives sociales et économiques.

seille, il met en évidence un territoire circulaire où des échanges économiques divers se traduisent par la construction de réseaux ouverts, c'est-à-dire des réseaux à la fois locaux et internationaux, diachroniques et synchroniques où se côtoient des individus d'origines et de statuts variés rompant ainsi avec une approche en termes de “niche économique ethnique”. Michel Peraldi⁽¹⁸⁾ va dans le même sens quand il décrit différents dispositifs commerciaux (Marseille, Istanbul) comme des armatures d'activités qui constituent un enchevêtrement de réseaux sociaux qui se présentent comme des arrangements relationnels (“les liens faibles”). À suivre les auteurs de cette approche du réseau social comme produit d'une activité marchande, leurs analyses se démarquent d'une lecture strictement structurale du réseau social, dès lors qu'elles insistent davantage sur les dispositifs informels basés sur la confiance, la parole, l'engagement, etc. On a plutôt affaire à une approche interactionnelle de l'échange marchand et à la co-construction d'un lien social marchand qui fait dispositif.

Réseaux et territoires

Nous avons vu que la notion de réseau social, comme outil analytique ou comme cadre d'expérience des migrants, a permis de rompre avec une approche substantialiste des groupes de migrants considérés comme des “communautés fermées”, qu'elle a introduit de la complexité notamment dans les problématiques économiques et qu'enfin elle a permis d'interroger les dynamiques collectives des migrants, producteurs d'initiatives sociales et économiques. Mais l'analyse reste limitée quant à la compréhension des processus de construction des réseaux.

17)- Alain Tarrus, *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, Éd. de l'Aube, Paris, 1995, p. 16.

18)- Michel Peraldi (ed.), *Cabas et containers*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2001.

La notion durcie de réseau place des groupes ou des populations en situation d'extériorité sociale et culturelle, en dehors de la nation, et se présente comme un danger pour celle-ci. Le réseau "ethnique" devient une catégorie discrète, qui en dépit des changements d'appartenance des individus est érigée en catégorie globale et clôturée (les réseaux islamistes...). Cette représentation de la notion de réseau s'est trouvée renforcée par la multiplication des analyses en termes de communautés transnationales où les réseaux seraient les outils d'une déstructuration des territoires nationaux. Malgré de nombreuses analyses, émanant d'une géographie sociale soulignant le recours à la notion de réseau, non pas comme l'antithèse du territoire mais bien plus comme une "*nouvelle façon de penser, libérée des affres de la pensée catégorisante*"⁽¹⁹⁾, la tension entre enracinement et mobilité reste de mise.

Pour résoudre cette tension, il convient peut-être de faire deux propositions. En premier lieu, il faut rappeler que la mobilité géographique, fruit des forces du marché, a suscité la prise en compte de la notion de réseau migrant en tant que force d'opposition à la déstructuration des structures familiales engendrée par l'industrialisation au début du siècle dernier⁽²⁰⁾. L'observation du contenu de ces organisations réticulaires en migration, comme "*la transmission des informa-*

19)- Christine Chivallon, "Fin des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ?", *Géographie et Cultures*, n° 31, 1999, pp. 127-138.

20)- Harvey Choldin, "Kinship networks in the migration process", *International migrations review*, vol. 7-22, 1973, pp. 163-175.

Le réseau "ethnique" devient une catégorie discrète, qui en dépit des changements d'appartenance des individus est érigée en catégorie globale et clôturée (les réseaux islamistes...).

21)- Laurent Faret,
Les territoires de la mobilité. Migration et communautés transnationales entre le Mexique et les États-Unis, CNRS éditions, Espaces & Milieux, Paris, 2003.

22)- Jimmy Sanders, "Ethnic boundaries and identity in plural societies", *Annual review of sociology*, 28, 2002, pp. 327-357.

23)- Christine Chivallon,
op. cit., 1999.

tions, le logement des premières semaines, l'avance des frais des voyages, l'aide à la recherche d'emploi", sont autant d'éléments d'analyse permettant la compréhension de ces "territoires de la mobilité"⁽²¹⁾, sans pour autant devoir y ériger dans le même temps des frontières communautaires ou bien encore ethniques. Mais il s'agit bien plus d'observer le capital social que peuvent produire ces dispositifs migrants, comme le moyen de transgresser autant que de renforcer les frontières sociales des groupes migrants⁽²²⁾. Ce positionnement place alors la notion dans une double grille de lecture reposant sur les couples homogénéité-hétérogénéité, où ces deux ensembles d'analyses composent le cœur des travaux publiés dans le dossier qui suit. Rechercher sans cesse à dépasser la catégorie homogénéisante du réseau ethnique, communautaire, etc., demeure le premier objectif. La notion gagne en qualité d'analyse lorsqu'elle se donne pour objet la déconstruction de l'apparente uniformité de ces formations sociales. Si la quête de ces différences permet de confirmer, en prenant appui sur "l'idée de transversalité", que "*la limite, spatiale ou sociale est perméable et franchissable*"⁽²³⁾, elle offre également l'opportunité de penser la mise en place de règles et de normes au sein des réseaux. Le schéma d'une extension inexorable du réseau est bien sûr au cœur du débat, puisque ce détour de l'analyse permet de rendre visible l'édification de limites. Cette verticalité du réseau, bien souvent oubliée ou abordée uniquement dans le cas des réseaux dits informels, demeure une dimension qui reste à explorer. ◀



Thomas Lacroix, "Les réseaux marocains de développement"
▶ Chronique "Initiatives", n° 1242, mars-avril 2003

▶ Dossier *Migrants.com*, n° 1240, novembre-décembre 2002

Gilles Verbunt, "Identités et communautarismes, vrais débats et fausses questions"
▶ Dossier *Cités, diversités, disparités*, n° 1195, février 1996

Catherine Wihtol de Wenden, "Un essai de typologie des nouvelles mobilités"
▶ Dossier *Nouvelles mobilités*, n° 1233, septembre-octobre 2001

Catherine Quiminal, "Un réseau d'associations de femmes africaines"
▶ Dossier *Médiations en tout genre*, n° 1208, juillet-août 1997